

PROCÈS-VERBAL de la cent-soixantième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 10 décembre 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BENNAI, Mustapha Chargé de cours, Département d’informatique et d’ingénierie	X		LONGPRÉ, Caroline Professeure, Département des sciences infirmières	X	
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie		X*	POSTE VACANT – Professeur·e		
DJOUDI, Farida Chargée de cours, Département des relations industrielles	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X				
Personnes invitées	Présent·e	Absent·e	Personnes observatrices	Présent·e	Absent·e
AIMÉ, Annie Professeure, Département de psychoéducation et de psychologie	X		NADON, Martine Vice-doyenne des études	X	
BLAIS, Caroline Professeure, Département de psychoéducation et de psychologie	X		PROVENCHER, Mithra Coordonnatrice de stage coop, Décanat des études	X	
CHÉNIER, Valérie Agente de recherche, Décanat des études	X				
FISSET, Daniel Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X				
LAFRENIÈRE, Jacynthe Docteure en nutrition, diététiste-nutritionniste et agente de recherche au Décanat des études	X				
PARISEAU-LEGAULT, Pierre Professeur au Département des sciences infirmières et responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières	X				
Présidente	Présente	Absente	Secrétaire	Présente	Absente
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Stéphanie Demers, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 9.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-cinquante-neuvième réunion (15 octobre 2024)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)
4. Projet de création d'un baccalauréat en nutrition
5. Projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) et de réouverture des admissions
6. Période d'informations et de questions
7. Prochaine réunion (10 décembre 2024)
8. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-cinquante-neuvième réunion (15 octobre 2024)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-cinquante-neuvième réunion (15 octobre 2024), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études du cheminement des derniers projets :

- Le projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique a été approuvé par la commission des études le 14 novembre 2024 et par le conseil d'administration le 2 décembre 2024. Cette concentration sera offerte à compter du trimestre d'automne 2025.
- Le projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité a été approuvé par la commission des études le 14 novembre 2024 et il a été acheminé à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP).

3. Dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656).

La doyenne des études invite Caroline Blais et Daniel Fiset, professeur·es au Département de psychoéducation et de psychologie, ainsi que Valérie Chénier, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le dossier.

Les invité·es se présentent et le professeur Fiset enchaîne avec une brève présentation des programmes de premier cycle en psychologie : historique, principales caractéristiques, objectifs, structure et nombre de personnes diplômées. Il résume ensuite le processus d'évaluation :

- Distribution des questionnaires aux quatre populations : été 2020 et hiver 2021 ;
- Reprise des travaux : automne 2023 ;
- Visite d'expertise : 24 avril 2024 ;
- Réception de l'avis d'expertise : 2 mai 2024 ;
- Rapport final : septembre 2024.

Il présente ensuite les forces et les faiblesses du baccalauréat qui ont été soulevées dans le cadre de l'évaluation :

Forces :

- L'engagement et la collégialité des personnes étudiantes et du corps professoral ;
- L'expertise et le dynamisme du corps professoral ;
- Programme fort et de grande qualité ;
- Enseignement et encadrement personnalisés de grande qualité ;
- Situation frontalière de la région ;
- L'aspect d'écriture ou de travaux pratiques que comprennent la majorité des cours – caractère distinctif du programme de baccalauréat en psychologie à l'UQO ;
- Membres du corps professoral très actives et actifs en recherche, créant ainsi de nombreuses opportunités de recherche pour les personnes étudiantes ;
- La manière dont le programme prépare les personnes étudiantes à poursuivre aux cycles supérieurs ;
- La taille de l'Université et les petites cohortes, qui favorisent la proximité avec les membres du corps professoral, un sentiment d'appartenance et un encadrement plus personnalisé ;
- La variété des cours.

Faiblesses :

- L'offre limitée de cours optionnels ;
- Le climat de compétition ;
- Manque de promotion des emplois disponibles à la fin du baccalauréat ;
- Certains descriptifs de cours sont obsolètes ;
- Manque d'arrimage entre le certificat en psychologie et la première année du baccalauréat ;
- Clientèle hétérogène ;
- Manque de différenciation entre les profils ;
- Redondance entre les cours ;
- L'insuffisance de formation sur certaines clientèles (enfants, adolescents).

Le professeur Fiset conclut en présentant les recommandations qui ont été formulées à la lumière du rapport d'autoévaluation et de l'avis de l'expertise externe :

1. Réviser les plans de formation en vue de réduire ou abolir les profils actuels.
2. Envisager de nouvelles façons de répondre aux besoins des personnes étudiantes en lien avec le développement de compétences pratiques et l'intégration sur le marché du travail, à la fois dans l'offre de cours et par le développement de liens avec le milieu du travail de la région.
3. Revoir le contenu des cours de manière à éviter la redondance de certains concepts.
4. Revoir l'offre de cours en misant sur les forces et les spécificités de la psychologie à l'UQO.

5. Mettre à jour et harmoniser le plan de formation du certificat en psychologie (4350) et la mineure en psychologie (8350) en fonction des modifications apportées au baccalauréat en psychologie (7751).
6. Réfléchir à la possibilité de transformer les programmes courts sur la santé mentale (9023), sur la santé psychosociale (9029), sur la toxicomanie (9027) et sur la violence sexuelle (9025) en programme de cycles supérieurs menant à un diplôme.
7. Revoir les exigences d'admission pour s'assurer qu'elles sont actuelles et en lien avec les modifications apportées.
8. Réviser le plan de formation du certificat en animation de groupes.
9. Mettre à jour et harmoniser le plan de formation de la mineure en animation de groupes (8656) en fonction des modifications apportées au certificat en animation de groupes (4656).
10. Revoir le contenu des cours du certificat en animation de groupes.
11. Revoir les objectifs du certificat en animation de groupes en ayant des objectifs généraux et spécifiques afin de les rendre plus actuels et augmenter leur clarté pour les personnes candidates.
12. Intensifier les efforts de promotion du certificat en animation de groupes auprès des clientèles cibles, notamment les fonctionnaires afin d'augmenter les inscriptions au programme.
13. Revoir l'offre de cours du certificat en animation de groupes et/ou offrir une meilleure diversité dans les cours offerts.

Une membre de la sous-commission des études suggère de regrouper certaines recommandations et un membre souligne l'arrimage réussi entre l'autoévaluation et l'avis des personnes expertes. Un autre sous-commissaire se questionne sur la recommandation 2 concernant l'abolition des profils. Le professeur Fiset explique que les personnes étudiantes tardent souvent jusqu'à la dernière année du programme pour choisir leur profil ou pour changer de profil, ce qui entraîne des étapes administratives lourdes. Il ajoute que, par ailleurs, il y a très peu de demandes pour le profil recherche et le profil intervention.

En réponse à une question concernant le déploiement du baccalauréat en psychologie au campus de Saint-Jérôme, monsieur Fiset répond que le baccalauréat de l'UQO est de meilleure qualité que celui offert par les autres universités, que le corps professoral de l'UQO est plus impliqué auprès des personnes étudiantes et que celles-ci sont mieux formées en recherche et en clinique. Il convient que le marché des Laurentides et du grand Montréal est très compétitif, alors il faut savoir comment bien promouvoir notre programme.

Un autre membre demande s'il y aurait la possibilité d'intégrer une formation pratique avec stage pour les personnes qui ne souhaiteraient pas poursuivre aux études supérieures. Monsieur Fiset répond que cette option est en effet en discussion.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Blais et monsieur Fiset pour leur excellent travail et leur présentation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (résolution 160-SCE-362).

4. Projet de création d'un baccalauréat en nutrition

La doyenne des études invite Annie Aimé, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, Jacynthe Lafrenière, docteure en nutrition et diététiste-nutritionniste, ainsi que Geneviève Cousineau, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Cousineau mentionne d'abord la collaboration de Maxime Banville dans l'équipe de développement du programme et enchaîne avec le plan de la présentation. Elle fait ensuite une mise en contexte du projet :

- En mai 2023, la sous-commission des études a donné un avis favorable au projet de création d'un continuum baccalauréat-maîtrise en nutrition.
- La structure du continuum s'appuyait entre autres sur les besoins de l'exercice de la profession dans le contexte actuel incluant l'ajout de nouvelles activités autorisées par le Collège des médecins du Québec en 2018 et 2022.
- La structure du continuum s'appuyait entre autres sur les besoins de l'exercice de la profession dans le contexte actuel incluant l'ajout de nouvelles activités autorisées par le Collège des médecins du Québec en 2018 et 2022.

Madame Cousineau résume les principaux motifs de création du programme :

- La région de l'Outaouais connaît des besoins importants en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre en santé.
- Besoins de formation en santé mentale et troubles des comportements alimentaires.
- Actuellement, seulement trois programmes en nutrition au Québec : Université de Montréal, Université Laval, Université McGill.
- DEC en Techniques de diététique au Cégep de l'Outaouais.
- Consultations : intérêt pour accueillir des stagiaires.

La professeure Aimé présente ensuite la philosophie du programme qui s'appuie sur un référentiel de compétences comprenant trois compétences transversales : 1) Établir des relations significatives, 2) Agir de façon socialement acceptable et 3) Réfléchir à son activité professionnelle. Elle mentionne aussi une particularité importante qui distingue le programme de l'UQO, soit l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être en santé mentale et relation d'aide. Madame Cousineau présente brièvement les conditions d'admission, le contingentement et les critères de sélection avant de laisser la parole à madame Lafrenière pour présenter plus en détail la structure du programme et les activités de formation :

- Baccalauréat de 120 crédits (111 crédits obligatoires et 9 crédits optionnels) ;
- Cours obligatoires principalement répartis dans huit domaines ;
- 9 cours entiers en laboratoires et 2 cours avec laboratoires ponctuels ;
- 7 stages totalisant 1 400 heures ;
- Practicum au cours de la dernière année (trois trimestres) : 3 stages de 15 semaines chacun ;
- Portefolio des compétences.

Madame Aimé termine la présentation en rappelant les particularités du programme proposé :

- Sa structure sur quatre ans incluant un practicum de 45 semaines et un projet intégrateur ;
- Son contenu enrichi en nutrition clinique, en nutrition publique ainsi qu'en santé mentale et en relation d'aide ;
- Son approche pédagogique par compétences appliquée aux cours et aux stages ;
- Son intégration systématique de laboratoires pour mettre en pratique les composantes théoriques des cours ;
- La place centrale accordée aux trois compétences transversales (établir des relations significatives, agir de façon socialement acceptable et réfléchir à son activité professionnelle) dans le développement de toutes les activités de formation ;
- Ses critères d'admission inclusifs.

Un sous-commissaire se questionne sur la cote R minimale de 27 exigée pour l'admission : quelle cote R exigent les autres universités ? Est-ce que les personnes diplômées du DEC en techniques de diététique du Cégep de l'Outaouais seront admissibles ? La doyenne des études mentionne que plusieurs personnes étudiantes possèdent une cote R de 30 et plus. Elle mentionne aussi que nous pourrions ajuster la cote R au besoin après avoir admis la première cohorte. Madame Cousineau ajoute que l'Université de Montréal, par

exemple, n'indique pas de cote R minimale, car les dernières personnes admises ont une cote R de 32. Le sous-commissaire se demande aussi si les personnes diplômées de l'Université d'Ottawa peuvent venir travailler au Québec. Madame Lafrenière répond que oui, mais qu'elles doivent d'abord obtenir l'accréditation de l'ordre professionnel en Ontario et ensuite faire les démarches auprès de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec pour faire reconnaître leur diplôme, ce qui engage certains coûts. Elle ajoute que même s'il existe un programme en nutrition à l'Université d'Ottawa, cela ne se traduit pas par plus d'embauche de nutritionnistes au Québec : les personnes étudiantes font leurs stages en Ontario et y créent leur réseau professionnel. Il faut donc offrir des stages au Québec pour retenir les personnes diplômées.

Le sous-commissaire souhaite aussi savoir si la possibilité de rémunération des stages a été discutée, notamment dans les milieux communautaires. La doyenne des études souligne que les personnes étudiantes font des revendications à cet effet dans tous les domaines et que cet enjeu est actuellement travaillé dans le réseau de la santé et des services sociaux. Elle ajoute que les universités québécoises qui offrent des programmes en nutrition devront faire des représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin que ces programmes soient admissibles aux bourses Perspective Québec. En réponse à une autre question, la doyenne des études explique que la moyenne de 70 % exigée à l'admission dans le programme de l'Université d'Ottawa est plus faible que la cote R exigée au Québec, car il y a un taux d'attrition très élevé : il s'agit d'une stratégie commune utilisée par les universités anglophones.

En réponse à la question d'un autre membre, la professeure Aimé répond qu'elle ne craint pas que les personnes formées à l'UQO aillent travailler en Ontario : les consultations ont démontré qu'il y a un besoin de former des diététistes-nutritionnistes qui feront des stages ici et travailleront ici. Madame Lafrenière ajoute que ce qui distingue le programme de l'UQO de celui de l'Université d'Ottawa est son plan de formation comprenant plusieurs crédits en santé mentale et relation d'aide, plusieurs cours pratiques et un practicum. Elle mentionne d'ailleurs que le programme de l'Université d'Ottawa comprend 200 heures de moins en stages. De plus, les personnes professionnelles qui ont été consultées pour le développement du programme ont mentionné que les personnes stagiaires formées à Ottawa présentent des lacunes dans certains domaines.

En réponse à une dernière question, madame Lafrenière précise que les cours en santé mentale et relation d'aide sont répartis dans les différentes années du baccalauréat et que certains sont des cours obligatoires. Enfin, une sous-commissaire souligne les éléments clés du programme que sont la vision interdisciplinaire de la santé mentale, l'approche par compétences et les laboratoires.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Aimé et madame Lafrenière pour leur excellent travail et leur présentation.

Lors des délibérations, un sous-commissaire demande à connaître le plan d'embauche pour les ressources professorales. Madame Cousineau répond qu'il est prévu embaucher huit ressources professorales sur une période de trois ans. Elle donne à titre d'exemples les plans d'embauche du baccalauréat en droit et du baccalauréat en kinésiologie. Elle ajoute aussi que la proportion de personnes chargées de cours sera importante, notamment pour l'enseignement des cours pratiques où leur expérience clinique sera particulièrement pertinente.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un baccalauréat en nutrition (résolution 160-SCE-363).

5. Projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) et de réouverture des admissions

La doyenne des études invite Pierre Pariseau-Legault, professeur au Département des sciences infirmières et responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, à présenter le dossier.

Le professeur Pariseau-Legault se présente et dresse ensuite le plan de sa présentation. Il commence par mettre en contexte le projet :

- La maîtrise en sciences infirmières avec concentration en santé mentale et en soins psychiatriques a été créée avant l'arrivée des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) en santé mentale.
- Depuis l'ouverture du programme IPS en santé mentale, il y a eu une baisse drastique des inscriptions et de la diplomation à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques.
- Le comité de programme réseau a exploré les options suivantes : la fermeture permanente ou temporaire de la concentration (afin de la réviser en profondeur).
- Le programme IPS en santé mentale est actuellement le seul offrant aux infirmières qualifiées d'exercer l'acte réservé d'évaluer les troubles mentaux.
- De plus, le règlement sur le permis de psychothérapeute rend accessible le titre et la pratique de la psychothérapie aux infirmières (critère 1) titulaires d'une maîtrise en santé mentale et relations humaines (critère 2).
- Un troisième critère impose aux infirmières la réalisation d'un cursus théorique et pratique dont le contenu est précisé dans le règlement de permis de psychothérapeute.
- La maîtrise en sciences infirmières avec concentration en santé mentale et en soins psychiatriques ne répond pas à ce troisième critère, n'ayant pas été créée dans cette perspective.
- Plusieurs personnes étudiantes souhaitent suivre cette maîtrise dans l'objectif d'exercer la psychothérapie.

Il explique que l'objectif principal des modifications proposées est de conserver la concentration afin qu'elle maintienne l'accès à l'acte d'évaluation (diagnostic) des troubles mentaux, tout en facilitant l'accès au titre et à la pratique de la psychothérapie. Il précise qu'à l'heure actuelle aucun programme en sciences infirmières au Québec ne répond à ces deux critères. Monsieur Pariseau-Legault résume ensuite les principales modifications proposées :

- Retrait de quatre cours et ajout de trois nouveaux cours : Approches cognitives et comportementales en pratique infirmière avancée, Approches humanistes en pratique infirmière avancée, Évaluation des troubles mentaux et raisonnement clinique en pratique infirmière avancée.
- Actualisation des stages (3) et des séminaires (2) suivis en concomitance des stages afin de mieux cibler les dimensions évaluatives et associées à l'intervention.

Il conclut sa présentation en mentionnant les différentes opportunités pour le maintien de la concentration plutôt que pour sa fermeture.

Des sous-commissaires félicitent le professeur Pariseau-Legault pour le travail accompli qui permettra à répondre à des besoins en santé et services sociaux. Un autre sous-commissaire demande si nous pouvons garantir aux personnes diplômées qu'elles pourront pratiquer. Monsieur Pariseau-Legault répond que l'Ordre des psychologues du Québec qui a le dernier mot à la suite de l'étude de chaque dossier. Il dit toutefois que les personnes diplômées pourront effectuer un stage en psychothérapie beaucoup plus facilement qu'avant.

Les membres de la sous-commission des études remercient monsieur Pariseau-Legault pour son excellent travail et sa présentation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) et de réouverture des admissions (résolution 160-SCE-364).

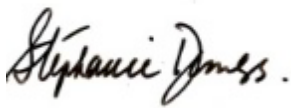
6. Période d'information et questions

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 4 février 2025.

8. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 11 h 16.



Stéphanie Demers
Doyenne des études



Geneviève Cousineau
Secrétaire de la sous-commission des études